

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS

Séance du 27 février 2026

Date de convocation :23/02//2025

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de février à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme LEBEGUE Nadia, Maire.

Présents : M. et Mmes : LEBESGUE Nadia, , SPITZ Christian, LLARGUET Isabelle, POLART Anne, WYCHOVALEK Florent, CORBIERE Cédric, LEBESGUE Patrice

Monsieur LEFRANC Nicolas a donné procuration à Monsieur CORBIERE Cédric.

Madame LEBESGUE Emilie a donné procuration à Monsieur LEBESGUE Patrice

Madame POLART Anne est nommée secrétaire de séance.

6/2026 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Choqueuse-Les-Bénards ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur SPITZ Christian, doyen d'âge;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	37 257,00	124 496,59	161 753,59
	Recettes réalisées	23 774,49	127 619,09	151 393,58
	Restes à réaliser	6 185,00	0.00	6 185,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	114 520,04	347 032,28	461 552,32
	Dépenses réalisées	45 008,40	119 035,74	164 044,14
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-21 233,91	8 583,35	-12 650,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	77 263,04	222 535,69	299 798,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	56 029,13	231 119,04	287 148,17
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	6185,00	0.00	6 185,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	62 214,13	231 119,04	293 333,17

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité , par voix 6+2 Pour, 0 voix Contre et 0 abstention (Madame le maire est sortie et n'a pas pris part au vote)

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de Choqueuse-Les-Bénards

72026 OBJET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 VOTE DE L' AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique 2025, sous la présidence de Monsieur SPITZ Christian , doyen d'âge.

Mme LEBESGE Nadia , Conformément à la réglementation sort de la salle durant le vote .

Le compte financier unique 2025 fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :
77 263.04 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
222 535.69 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit 001) de la section d'investissement de :
-21 233.91 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 8 526.59 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 6 185.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Après délibération, le conseil approuve le compte administratif 2025 et décide l'affectation de résultats suivante :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

231 072.28 €

.8/2026 DEVIS CONCERNANT L'ENTRETIEN PAYSAGER DE LA COMMUNE POUR 2026

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise « les Petits Jardiniers » qui s'élève à 14 248.71 € H.T. soit 17 098.45 € T.T.C..

.....
8A 2026 DEVIS PORTES ET CHAUFFE-EAU POUR LOGEMENT Suite au conclusion du diagnostic énergétique du logement 1 il a été suggéré de changer la porte d'entrée du logement et le ballon d'eau chaude Madame le Maire avait demandé à deux entreprises des devis pour un ballon d'eau chaude thermodynamique (mais ceci implique une isolation du logement parfaite ce qui n'est pas le cas) et un devis pour un autre ballon d'eau chaude basique le deuxième devis d'une entreprise n'étant pas encore été réceptionné de même pour les portes d'entrées des 2 logements un devis est en attente. Ces devis seront vus lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

9/2026 DEVIS CONCERNANT LA SIGNALISATION DES RESERVES INCENDIE

Suite aux observations du SDIS concernant le défaut de signalisation des 2 réserves incendie , Madame le maire présente le devis de l'entreprise MARK n'PARK qui consiste en la création de 2 zones de stationnement interdit « zone pompier » et de la fourniture et mise en place de deux poteaux également .

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise MARK n'PARK qui s'élève à 2 410,12 € TTC

10/2026 SUBVENTION A L'ECOLE DE GREZ POUR LE VOYAGE SCOLAIRE EN NORMANDIE DES ELEVES DE CM1 ET CM2

Suite à la demande de subvention de l'institutrice de l'école de Grez pour l'organisation du voyage scolaire sur les plages du débarquement en Normandie du 22 au 25 juin 2026 pour les élèves de CM1 et CM2.

Madame le Maire présente le projet pédagogique, le coût du voyage s'élève à 7 920 € soit 448 € par élève. Afin de réduire la participation financière des familles et de garantir l'accès au voyage pour tous les élèves une subvention des communes serait bienvenue . Un enfant de la commune est concerné par ce voyage . Son père Monsieur Corbière de ce fait préfère s'abstenir lors du vote.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser une subvention de 300 € à la coopérative de l'école de Grez pour 5+2 , contre : 1 (M Wychovalek) Abstention : 1 (M Corbière)

10A2026 PROJET D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CCOP POUR LE NUMERIQUES ET LES TELECOMS

La présente délibération a pour objet de rejoindre le groupement de commandes créé le 10 février 2026 par la Communauté de communes de l'Oise Picarde, en vue du recours aux accords-cadres proposés par la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) dont la CCOP est adhérente.

Chaque membre assure le paiement des prestations qu'il commande dans le cadre des marchés ou accords-cadres accessibles via la centrale d'achat.

Les frais liés à l'adhésion, redevances des marchés ou à l'utilisation de la centrale d'achat sont supportés directement par la Communauté de Communes, sauf disposition contraire précisée ultérieurement.

Une représentante de SFR retenu par la CANU a proposé au maire un abonnement Internet à 33 € HT actuellement le forfait orange est de 54 € HT et un forfait téléphonique 5 gigas pour un portable de 2.20€, 3.20 € pour 30 gigas L'économie annoncée par la commerciale de SFR semble démesurée

Il est demandé par le conseil plus de précisions quant à cette économie et cet engagement . Le maire va se renseigner sur les tenants et aboutissants précis de ce groupement

10B/2026 TENUE DU BUREAU DE VOTE LE 15 MARS 2026

Les plages horaires sont réparties entre conseillers M Wychovalek n'est pas disponible ce jour la et demande au maire de faire appel aux habitants . M Spitz sera également absent

ce jour la . Le tableau sera complété donc ultérieurement avec des volontaires

10C 2026 DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Madame LLARGUET a contacté deux entreprises pour faire un autre devis pour les travaux d'aménagement du cimetière mais elle ne dispose pas encore de ces devis elle donne au Maire les coordonnées de la seule entreprise qui a répondu afin qu'elle prenne rendez-vous avec elle pour établir un devis (entreprise LESUEUR ECE paysage)

QUESTIONS DIVERSES :

Chemin Vert : les travaux ont été effectués

Chemin de la Vallée Langlet : M Wychovalek a demandé que la commune entretienne ce chemin qui présente des ornières .

Broyage des branches : Madame le maire a contacté une nouvelle entreprise pour le broyage des branches qui seront broyées et laissées sur place pour compostage .

11/2026 Destruction des nids de frelons asiatiques et de chenilles processionnaires :

- Le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune prenne en charge la destruction des nids de frelons asiatiques et de chenilles processionnaires et même chez les particuliers . Les particuliers s'adresseront à la mairie afin que le maire ou ses adjoints contactent l'entreprise . Le conseil autorise le maire à passer une convention avec les entreprises concernées si c'est nécessaire et à signer les devis .

Route départementale dégradées suite à la fuite d'eau

Monsieur Corbiere signale que la route est très dégradée à l'entrée du village vers Catheux. Madame le Maire va demander l'intervention du syndicat des eaux pour la réparation de la voirie suite à la fuite d'eau réparée trois jours après la signalisation du problème.

Eclairage public : Le maire signale qu'elle va demander le changement de la lampe devant le 49 Grande rue.

Poteau au niveau des éoliennes : Mme LLarguet signale qu'un poteau appartenant à la commune a été renversé au niveau de l'éolienne lors des récents travaux. Le maire va signaler ce problème et le résoudre.

Réseau d'adduction d'eau : M Wychovalek déplore le faible débit sur la commune et demande que ce soit résolu. Ce manque de pression est due à des canalisations trop étroites dans le village.

Rangement des locaux communaux : le maire et le 1^{er} adjoint ont procédé au tri dans les bâtiments et sont allés à la déchetterie pour y déposer les encombrants un congélateur hors d'usage , plaques de bois, la ferraille, les décorations de Noël cassées etc . M LEBESGUE a pulvérisé du produit antimousse sur le béton lavé de la mairie et de l'arrêt de bus

Rallye touristique l'association « Rallye touristique Unilasalle » organise le 14 mars 2026 un rallye touristique qui traversera le village

La séance est levée à 20h15